

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN11

## AMENDEMENT

présenté par

M. Jacques, M. Chenevard, M. Cormier-Bouligeon, M. Frébault, Mme Le Grip, M. Mongardien,  
M. Olive, Mme Pouzyreff et Mme Vignon

-----

### ARTICLE PREMIER

#### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« Elle réaffirme l'importance de la subsidiarité, notamment en poursuivant la simplification des procédures, le développement de capacités d'expérimentation ainsi que l'octroi de crédits dédiés à l'acquisition de petits équipements militaires par les unités. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi de programmation militaire pour les années 2024-2030 a clairement affirmé, dans son rapport annexé, l'importance d'une approche fondée sur la subsidiarité et la déconcentration des responsabilités au sein des forces.

Le présent amendement vise à réaffirmer cette orientation en poursuivant les efforts engagés pour réduire les normes, simplifier les procédures et renforcer la confiance accordée à l'échelon le plus proche du terrain.

Dans un contexte géostratégique marqué par une instabilité croissante et par l'accélération des cycles technologiques, il est impératif de gagner en agilité, de raccourcir les délais de décision et de renforcer nos capacités d'innovation afin de se montrer pleinement à la hauteur des menaces contemporaines. Cette exigence est particulièrement prégnante pour les petits équipements militaires, tels que des petits drones ou les achats dits « sur étagère ».

Il est donc nécessaire de préserver et de renforcer les crédits de subsidiarité au profit des unités déconcentrées (régiments, bases aériennes, bases navales), afin de répondre rapidement et efficacement aux besoins du terrain.

La responsabilisation des chefs de corps, grâce à des enveloppes dédiées pour leurs achats, associée à des contrôles principalement exercés a posteriori, constitue à cet égard un levier d'efficacité.